

Procès-verbal d'assemblée générale constitutive

L'an deux mil quinze

Et le 14 octobre à dix huit heures

Les personnes suivantes se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider la création d'une association. Sont ainsi présents :

- M. Lionel ROLAND, 15 rue de l'Eglise à MARTRES DE RIVIERE
- M. Stéphane BAYLE, 10 chemin des Peruilhes à LABARTHE RIVIERE
- M. Jean-Paul CHAMBRILLON, 5 chemin Las Peyrouzes au CUING
- M. Jean-Jacques LASSALLE, 1 avenue Foch à LABARTHE RIVIERE
- M. Eric ARNAUD, 40 Avenue Marengo à LABARTHE RIVIERE
- M. Laurent DARGEIN, 3 chemin de Téoules à LABARTHE RIVIERE
- M. Sébastien DAVANT, 15 Allée Dominique Pourteau à LABARTHE RIVIERE
- M. Albert ZAMUNER, Le Village à HUOS
- M. Samuel BOURILLON, Impasse du Cagire à POINTIS INARD
- M. Jacques PEDRERO, 693 chemin des Collines à SAINT-GAUDENS
- M. Nicolas GOAZIOU, 16 Clos de Courneille à VILLENEUVE DE RIVIERE
- M. Nicolas LUSSIER, 259 chemin de Pouloum à VILLENEUVE DE RIVIERE
- M. Jean-Pierre MARTINEZ, 7 chemin du Portillon à MARTRES DE RIVIERE
- M. Cyril GOUSSE, Route de Cabanac à ENCAUSSE LES THERMES

M CHAMBRILLON est désigné par les membres de l'assemblée en tant que président de séance.

Un secrétaire de séance est également nommé en la personne de M GOUSSE.

Les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- présentation du projet d'association ;
- présentation, discussion et adoption des statuts ;
- élection des dirigeants de l'association ;
- pouvoirs pour accomplir les formalités de déclaration de l'association.

Le président de séance met aux voix les résolutions de l'ordre du jour.

Première délibération

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité la création de l'association dénommée COMMINGES HAUT DEBIT

CG Jmc

Dont le siège est

COMMINGES HAUT DEBIT
Mairie de Labarthe-Rivière
2 boulevard Jeanne d'Arc
31800 Labarthe Rivière

Et dont l'objet est le suivant :

Maintenir et développer un réseau numérique dans le Comminges et ses environs et proposer à ses adhérents un accès neutre et rapide à Internet

Deuxième délibération

Après avoir entendu la lecture du projet de statuts, les membres de l'assemblée décident à l'unanimité d'adopter la rédaction des statuts. Un exemplaire dudit document est joint en annexe au présent procès verbal.

Troisième délibération

Le président de séance rappelle que conformément aux statuts qui viennent d'être approuvés le conseil d'administration est composé de 15 membres au plus désignés par l'assemblée générale. Il sollicite et recueille les candidatures en vue de composer ce conseil d'administration.

Les membres de l'assemblée désignant en qualité d'administrateurs de l'association pour une année les personnes suivantes :

- Présidente : Mme Claire GUERTIN-CORNEIL
- Trésorier : M. Lionel ROLAND
- Trésorier adjoint : Jacques PEDRERO
- Secrétaire : M. Laurent DARGEIN
- Secrétaire adjoint : M. Jean-Paul CHAMBRILLON

Lesdits membres composent le bureau de l'association.

Les administrateurs déclarent tous n'être frappés d'aucune mesure d'interdiction ou d'une quelconque incompatibilité qui viendrait les empêcher d'exercer les fonctions d'administrateurs.

CG Jre

Quatrième délibération

Les membres de l'assemblée donnent tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire du présent procès verbal (avec les statuts en annexe) pour accomplir les formalités de création de l'association.

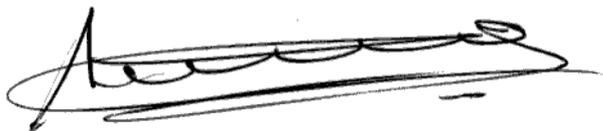
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt Heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Gaudens Le 14 octobre 2015

Le président de séance

Jean Louis CHABRILLON



Le secrétaire de séance

Cyril GOUSSE

